



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS : ATTENTION AUX ARNAQUES

Arras, le 3 février 2021

La Direction de la Protection des Population (DDPP) du Pas-de-Calais met en garde les consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales de certaines sociétés proposant des travaux d'isolation du logement, de changement de chaudière ou encore d'installation de pompe à chaleur.

Quelques conseils de vigilance :

- Avant de vous engager, prenez le temps de la réflexion en vous renseignant sur l'entreprise, sa qualification, les conditions pour bénéficier des crédits d'impôt et sollicitez toujours plusieurs devis d'entreprises concurrentes.
- Si vous êtes démarché par téléphone ou à domicile, ne signez rien le jour même.
- Vous pouvez également contacter gratuitement FAIRE, le service public de la rénovation énergétique, au 0 808 800 700 ou sur www.FAIRE.fr.
- Attention, certains professionnels contactent par téléphone les consommateurs en se faisant passer pour un service public. **Les services de l'Etat ou les mairies ne démarchent jamais par téléphone ou physiquement les consommateurs.**

A qui s'adresser en cas de pratiques frauduleuses ?

Pour toute demande pour laquelle vous souhaitez une réponse de la DGCCRF, vous pouvez contacter Allo service public 39 39 en tapant 7. Une réponse vous sera apportée le lundi et jeudi de 8h30 à 17h, le mardi et mercredi de 8h30 à 13h et le vendredi de 13h à 17h.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)